

CONSEIL DE QUARTIER DU GUICHET

Mercredi 10 juin 2015

20h30 - 22h30



ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation du budget de la ville 2015 : serré et responsable.**
- 2- Révision du Plan Local d'Urbanisme : objectifs, cadre réglementaire et calendrier.**
- 3- Retour sur les points abordés précédemment.**
- 4- Parole libre, échanges, questions diverses...**



1- Présentation du budget de la ville 2015 par David ROS

Questions – échanges – partage des savoirs sur les finances locales

Présentation publique : en ligne sur www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/



Un plan d'économies de 11 Mds prélevés sur les collectivités locales (sur un total de 50 Mds) sur les 3 ans à venir

	milliards d'euros			
	2015	2016	2017	
Régions	0,45	0,45	0,43	
Départements	1,15	1,15	1,13	
Communes	2,1	2,1	2,04	
total	3,7	3,7	3,6	11

Les effets sur le budget de la commune

	2015	2016	2017
Baisse de la DGF	- 500 K€	- 500 K€	- 500 K€

-3,1 M€ en cumul depuis 2010



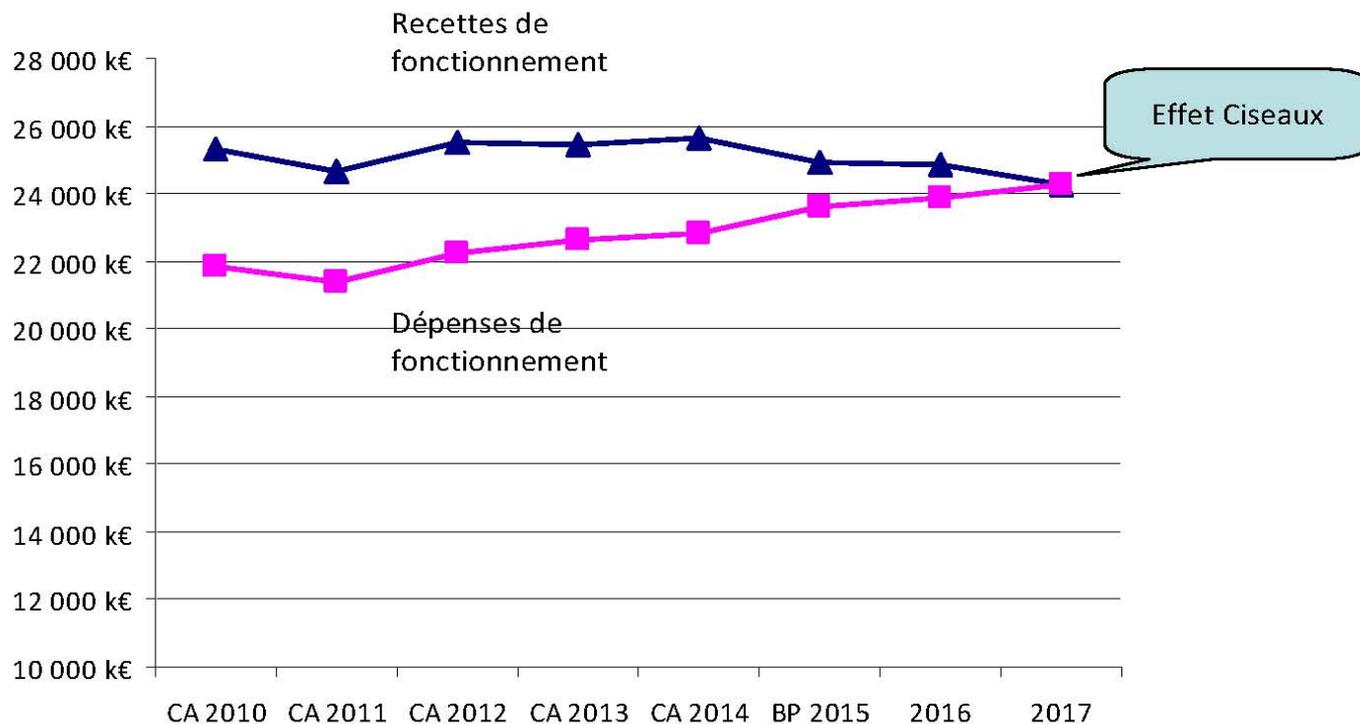
Les réformes nationales : impact sur les charges de personnel :

- Rythmes scolaires en année pleine en 2015
- Refonte des catégories B et C, retraite etc.

Baisse des recettes + tensions sur les dépenses

→ effet ciseaux = budget sous contrainte





Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement = Epargne brute

L'épargne brute sert à financer les dépenses d'investissement en tout ou partie



Pour éviter l'effet ciseaux :

- Poursuite de la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement → d'où l'effort de 5 % demandé aux services lors de la préparation budgétaire
- Poursuite du travail sur la dette : désendettement et réaménagement → effet sur la capacité d'autofinancement.
- Des investissements adaptés aux capacités financières de la ville
- Mise en réserve d'une partie du résultat 2014 pour anticiper la baisse des dotations à venir
- **Taux de la fiscalité communale constants**



à l'échelle intercommunale

Les groupements de commande → mutualisation des procédures de marchés publics pour l'achat de fournitures et services

→ économies d'échelles avec effets immédiats sur les dépenses

- exemples:
 - avec le Syndicat Intercom. pour le Gaz et l'Electricité (SIGEIF) pour la fourniture du gaz : économie de 15 % / budget 2014
 - Avec la CAPS : transports scolaires, fourniture de sel, nettoyage des vitres, etc.
 - Avec le Centre Interdépartemental de Gestion : couverture des risques statutaires et des risques IARD



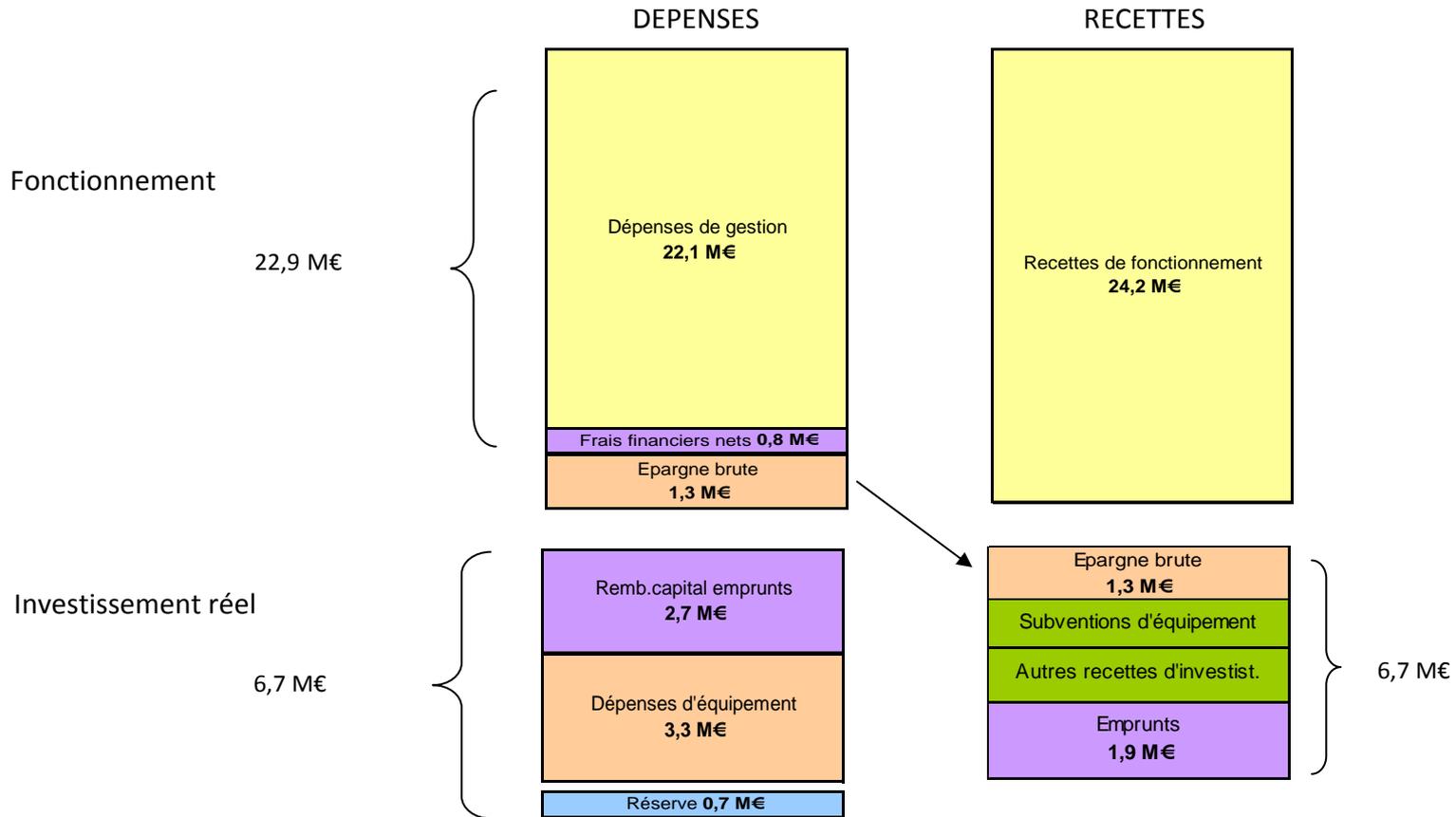
Les leviers pour maîtriser les dépenses à l'échelle intercommunale

Les négociations dans les marchés publics (procédure adaptée seulement) : permet d'optimiser la concurrence, et donc les prix des produits et services

Les bonnes pratiques des services au quotidien :
dématérialisation, mutualisation, etc.



Les grandes masses et les grands équilibres du budget



Recettes

- 6,7 M€ dont :
 - 1,9 M€ (FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions, CAPS...)
 - 1,9 M€ d'emprunts
 - 1,3 M€ épargne brute

Dépenses

- 6,7 M€ dont :
 - 2,7 M€ remb. du capital de la dette
 - 3,3 M€ d'équipements
 - 0,7 M€ réserves



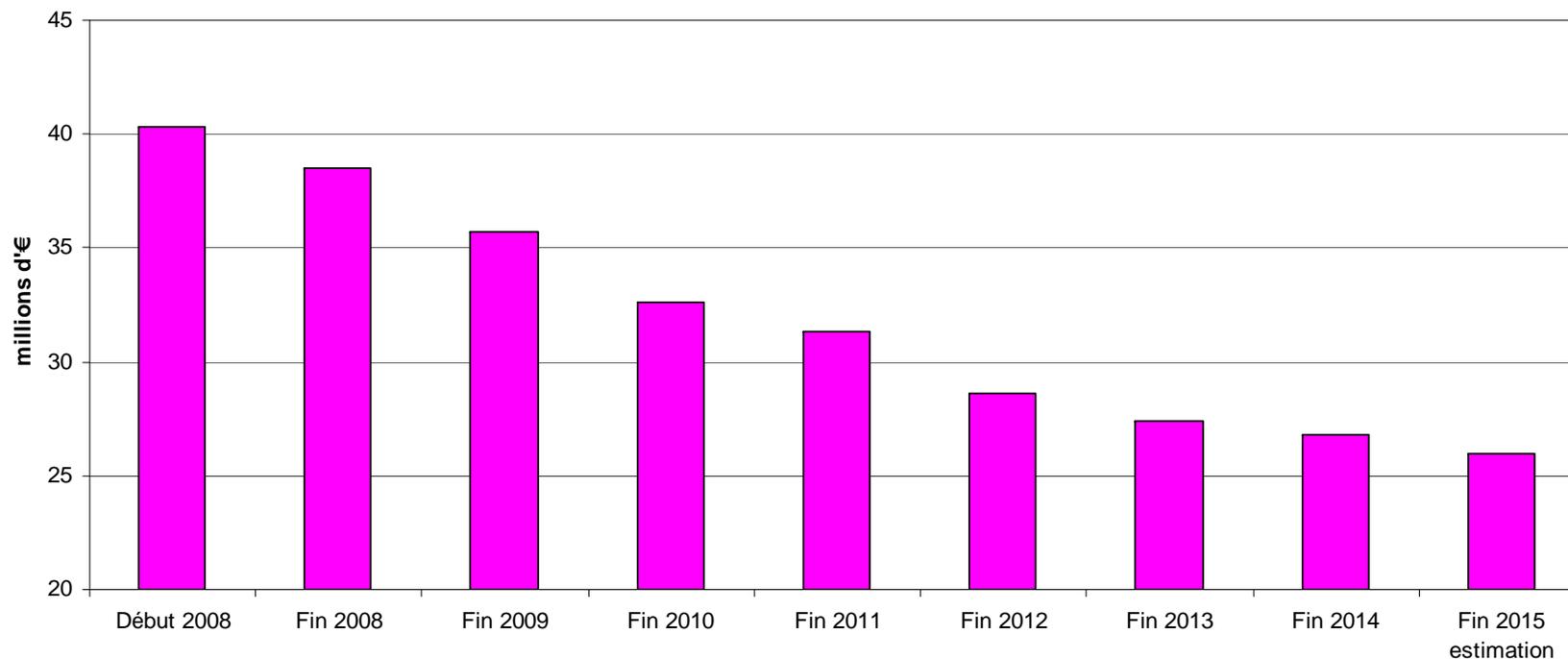
3,3 M€ dépenses d'équipements :

- Maison Tati : 2 M€
- Place « Elégance » : 0,15 M€ (+ 0,45 M€ part Caps)
- Reprise du sol Gymnase Blondin : 0,17 M€
- Entretien du patrimoine : 0,4 M€
- Renouvellement équipements dans les services : 0,35 M€
- Voirie (hors part CAPS) : 0,15 M€
- Révision réglementaire PLU : 0,07 M€

Pour mémoire : budget voirie Caps = 0,9 M€



Un travail sur la dette (désendettement et réaménagement)
qui limite les capacités d'investissement de la collectivité



1- Des obligations nouvelles

Un contexte législatif renouvelé

- Lois GRENELLE (2010&2012)
- Loi ALUR
(24 mars 2014)

Des documents supra-communaux qui s'imposent

- PLH de la CAPS
- SDRIF
- Schéma régional de cohérence écologique

2- Des évolutions du contexte territorial

Evolutions urbaines, économiques, socio-démographiques de la commune

Prise en compte des projets réalisés et futurs

3- Une nécessité d'amélioration réglementaire

Clarification et simplification du document

Actualisation de la réglementation



1 - Un rapport de présentation

Diagnostic territorial
Etat initial de l'Environnement
Justification du PADD et des dispositions du PLU
Impacts de la mise en œuvre du PLU
Mesures de suivi et d'évaluation du PLU

2 - Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'expression du projet de la collectivité
Un document cadre qui définit les objectifs et orientations à décliner dans les autres pièces du dossier

3 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Les principes d'orientation et d'actions plus opérationnelles sur des thèmes ou des espaces spécifiques

4 - Un règlement

La définition des dispositions réglementaires applicables aux demandes d'urbanisme (un plan de zonage et un règlement de zones)

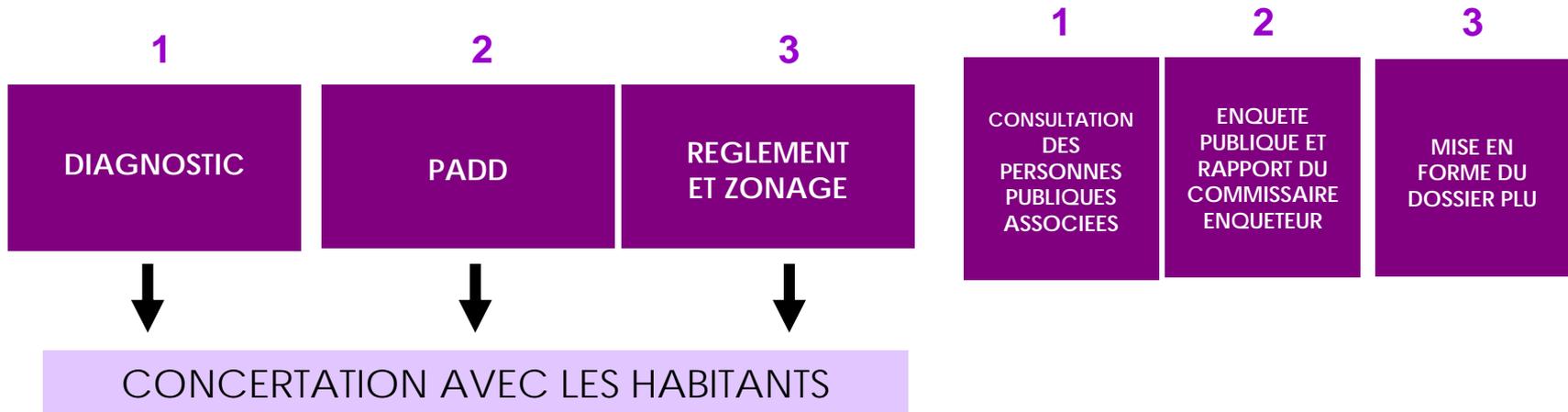
5 - Des annexes diverses

Des éléments d'information et prescriptions complémentaires diverses (servitudes d'utilité publique, PPRI de l'Yvette, annexes sanitaires, zones de bruit, périmètres particuliers, etc.)



PHASE ETUDE ET CONCERTATION

PHASE DE CONSULTATION



3- Retour sur les points abordés précédemment



Rappel: la participation citoyenne, qu'est-ce que c'est?

- Un partenariat entre les services de l'Etat, les communes et les habitants qui permet aux citoyens de contribuer à la sécurité de leur quartier pour les délits dits « d'appropriation » (vols, cambriolages, dégradations),
- Qui vise notamment : à accroître le niveau de sécurité de la commune et associer les habitants à la sécurité de leur environnement.

Et à Orsay aujourd'hui?

- 26 personnes inscrites fin mai : Guichet : 7, Centre : 6, Mondétour : 13
- Validation officielle du protocole par les autorités étatiques en cours

→ Le dispositif vous intéresse? N'hésitez pas à vous inscrire !



Rappel: Tranquillité-vacances, qu'est-ce que c'est ?

- Un service gratuit permettant une surveillance du domicile des personnes qui le demandent et effectuée par les agents de la Police municipale.

Et aujourd'hui à Orsay ?

- Demandes principalement dans les quartiers Guichet et Mondétour
- 333 personnes en 2013, 433 en 2014
- Opération sur toute l'année (et non plus seulement l'été)
- Inscription auprès de la Police municipale 40 rue de Paris ou en remplissant le formulaire en ligne)

→ Le dispositif vous intéresse? N'hésitez pas à vous inscrire !



5- Parole libre, échanges, questions diverses...



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

**** Vous souhaitez être informé(e) des actualités Médiation citoyenne ?
Laissez vos coordonnées avant de partir ! ****

Ou

RDV sur www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/

